

Contrat AMAP* des Douvières - Grande part quinzaine - Saison 2019

* Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Partenaire consommateur, ci-dessous désigné « Amapien », s'engageant pour les membres de son foyer,

Nom _____	Prénom _____
Adresse _____	
Code postal _____	Commune _____
Tel _____	Portable _____
Email _____	
Email 2 : _____	

Producteur

Eric Chatelet - 8 chemin des Douvières - 91310 - Longpont sur Orge

chatelet.eric@gmail.com

Entreprise individuelle - SIRET 400 050 753 00021

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAPs.

Eric Chatelet s'engage à :

- livrer pendant 25 semaines pour une période de 12 mois calée sur l'année civile, un assortiment de légumes bio de qualité, frais, de saison et de la ferme,
- réserver la totalité de sa production aux amapiens et la diviser en parts de récolte,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- pratiquer une agriculture biologique certifiée et respectueuse de l'environnement,
- informer régulièrement sur l'avancée des cultures,
- accueillir les amapiens à la ferme pendant la saison d'engagement aux dates convenues,
- prendre en compte autant que possible les souhaits des amapiens concernant les espèces et variétés cultivées.

L'amapien s'engage à :

- adhérer à l'association des Paniers de Longpont,
- prendre livraison d'une grande part de récolte par quinzaine pendant 25 semaines pour une période de 12 mois calée sur l'année civile,
- financer à l'avance sa part de récolte selon le mode de paiement choisi,
- **assurer au moins trois permanences de distribution dans la saison,**
- gérer le partage éventuel de sa part de récolte, ses retards et absences (vacances...) aux distributions,
- **participer aux ateliers et journées à la ferme,**
- prendre connaissance et adhérer aux principes de la charte des Amaps accessible sur le site internet des Paniers de Longpont et affichée sur le lieu de distribution.

Engagements communs :

- partager des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladies, ravageurs, etc.)
- informer le collectif des soucis rencontrés
- participer aux réunions de bilan de fin de saison

En cas de situation exceptionnelle (aléas climatiques, maladie ou ravageur sur culture etc...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les amapiens, le paysan et les membres du bureau de l'association des Paniers de Longpont.

Date, lieu, et Horaire de distribution

- Le samedi entre 10h30 et 12h (**tout panier non récupéré à 12h est perdu**)
- Téléphone : 06 52 79 80 86 (utilisable uniquement pendant les horaires de distribution, pour prévenir en cas de problème)
- Lieu de distribution : Ferme des Douvières - 8, Chemin des Douvières - 91310 Longpont sur Orge
- Pas de distribution les semaines 51 et 52.

Modalités de paiement

Tous les chèques doivent être à l'ordre de « Eric Chatelet » qui les déposera en banque aux alentours du 6 de chaque mois.

Je m'engage sur 25 parts de récolte pour l'année 2019 pour un montant total de 557,50 € TTC (soit 22,30 € l'unité).

Cocher la case de l'option choisie :

Mois du Débit	N° du chèque	Paielement		
		1 fois Montant € TTC	4 fois Montant € TTC	12 fois Montant € TTC
Janvier		557,50	200	70
Février				70
Mars				70
Avril			165	55
mai-				55
Juin				55
Juillet			115	35
Août				35
Septembre				35
Octobre			77,50	28
Novembre				27
décembre				22,50
	Total	557,5	557,50	557,5

Dont TVA 5,5% 30,66 30,66 30,66

Nom de la banque de l'Amapien

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP ainsi que la charte des AMAPs et je m'engage à les respecter :

Réalisé en 2 exemplaires à _____ le ____/____/____

Signatures

de l'Amapien :

du Producteur :